



CODE D'ÉTHIQUE DU RANDONNEUR ÉQUESTRE

Ce code d'éthique vise à promouvoir la pratique de l'équitation de plein air de façon respectueuse et harmonieuse. Il repose sur quatre principes clés : la sécurité, le respect, le bien-être des chevaux et la protection de l'environnement.

Le randonneur équestre planifie sa sortie et s'informe sur les règles en vigueur dans le lieu visité. Une randonnée responsable est une expérience enrichissante pour tous !

Respect de soi et des autres, courtoisie et sécurité en sentier

- Partage les sentiers avec courtoisie, en adaptant son allure;
- Respecte la signalisation, les autorisations de passage, les règles des clubs et centres équestres;
- Reste au pas pour traverser des lieux publics et les zones multi-activités;
- Avertit avant de dépasser les autres cavaliers et meneurs et le fait au pas;
- Ne consomme pas de boissons alcoolisées ni de drogues;
- Utilise un langage respectueux et favorise une ambiance bienveillante;
- Signale tout comportement d'abus, de harcèlement, de négligence, de violence à l'endroit d'une autre personne ou à son propre égard.

Respect de l'intégrité physique des chevaux

- Suit les pratiques recommandées dans le Code de pratiques pour le soin et la manipulation des équidés;
- Utilise des équipements adaptés et des techniques respectueuses pour garantir le confort et la sécurité du cheval;
- Respecte les limites physiques du cheval;
- S'assure de la bonne santé de son cheval avant tout contact avec d'autres;
- Attache sécuritairement son cheval à l'ombre pendant les haltes si cela est possible;
- Prend en compte les habitudes, tics et réactions de son cheval pour une cohabitation sécuritaire.

Respect de l'environnement

- Utilise uniquement les sentiers et espaces prévus, respecte la signalisation;
- Signale toute situation inappropriée ou dangereuse;
- Préserve les cultures et respecte les propriétés privées;
- Évite d'aller près des milieux humides et des zones fragiles aux perturbations;
- Se déplace en file sur les sentiers pour limiter l'impact;
- Évite de contourner les trous d'eau ou les obstacles, ce qui détruit la couverture végétale et érode le sol;
- Respecte les consignes de gestion du fumier;
- Choisit le meilleur endroit pour attacher son cheval afin de protéger les arbres et le couvert végétal;
- Évite les feux inutiles, laisse les lieux propres et rapporte ses déchets;
- Laisse intactes les plantes, la forêt, les roches et s'abstient de nourrir les animaux.

Le Randonneur Équestre respecte Les sept principes Sans trace

<https://sanstrace.ca/les-sept-principes-sans-trace/>